

### Les membres de l'URPS et la composition du Bureau :

Présidente : Léa Morand

Vice présidente : Noémie Peter Gyan

Secrétaire : Céline Corbran

Secrétaire adjointe : Elodie Bignolais

Trésorière : Karine Destacamp

Trésorière adjointe : Anne Lise Roselier

### LA SIGNATURE DU CPOM ”



#### CPOM : C'est quoi ?

Signé par la Présidente de l'URPS Léa Morand et la Directrice Générale de l'ARS, il s'agit d'un **contrat stipulant à la fois les objectifs partagés entre les parties et les moyens qui leur sont dédiés.**

De nombreuses URPS (Médecins, IDE, kiné..) fonctionnent sur ce principe mais peu d'URPS Sages femmes ont réussi à en contractualiser car la mise en place est complexe et nécessite plusieurs mois de travail ainsi que de multiples allers et retours avec les interlocuteurs de l'ARS.

Nous sommes convaincues de l'extrême nécessité de rendre notre profession mieux connue et mieux outillée, ce qui nous a grandement motivé. Au final, un **financement spécifique** a été octroyé à l'URPS **provenant du FIR** (Fonds d'Intervention Régional).

Cette ressource complète le prélèvement de l'URSSAF, la Cotisation aux URPS (Curps) qui est égale à 0,10 % du revenu d'activité non salarié dans la limite de 232 € / Sage femme libérale pour 2024 (environ 10 000€).

Le contrat signé entre l' URPS Sages-Femmes Centre-Val de Loire et l'ARS couvre les années 2024 et 2025. Il est révisable chaque année en fonction de la réalisation des actions définies.

Il s'articule autour de **3 axes** et chaque volet comprend ses propres objectifs :

- **Accès et continuité des soins - PSDA - Astreintes SF**
- **Exercice coordonné : exercices pluridisciplinaires et regroupés des professionnels de santé**
- **Activité réglementaire et gestion interne , évaluation, expertises, études et recherches.**

#### Comment s'organiser pour mettre en œuvre ces actions :

##### Les référentes de l'URPS :

Pour les Astreintes : Léa Morand

Exercice Coordonné : Céline Corbran

L'Activité réglementaire se partagera entre les membres.

La coordination de l'URPS est assurée par Muriel Cheradame (Sage femme qui a cessé son activité), salariée 2 jours/semaine .

## ZOOM SUR LES ASTREINTES AU CHU D'ORLEANS

Les astreintes de WE coordonnées par l'URPS ont repris en février pour prendre en charge les patientes sortant de maternité les vendredis et samedis avec une visite obligatoire le lendemain.

55 astreintes ont été effectuées les week-ends et 16 patientes prises en charge dans le cadre de leurs sorties précoces de maternité. C'est en deçà de l'activité observée à l'été 2023.

L'ARS n'a pas souhaité que ce principe d'astreinte se déploie sur l'ensemble de la région CVL cependant des initiatives liées aux CPTS peuvent se déployer et la CPTS de TOURS vient de débiter une expérimentation.



## ZOOM SUR LA RENCONTRE AVEC STÉPHANIE BERNARD SAGE FEMME CONSEILLÈRE À L'ARS:

Léa Morand présidente de l'URPS a rencontré Mme Bernard le 31/01/24 .

C'est une première pour la Région Centre de voir arriver une SF en tant que conseillère à l'ARS.

Mme Bernard identifie clairement l'activité libérale comme la ressource médicale la plus agile.

Nous avons souhaité évoquer **notre souhait** de voir émerger **une communication adaptée sur l'offre de soins et la place des sages-femmes libérales** grâce au renfort du lien Ville Hôpital.

Nous avons partagé notre **constat sur le déficit voire l'absence d'offre régionale pour accompagner l'accouchement physiologique** (aucune maison de naissance) et Mme Bernard apparaît très favorable au développement d'une telle offre (nous en avons demandé l'inscription au Programme Régional de Santé 3).

A l'heure du dépôt de leur dossier d'agrément, **la clarification des rapports avec l'HAD notamment pour les sorties de maternité est un sujet de questionnement** sur lequel nous souhaitons revenir en présence des instances : Établissements de Maternité, HAD, CPAM et ARS car les prises en charges apparaissent différentes selon les départements et chacun doit occuper sa juste place.

Le **travail en réseau**, **l'accès à l'IVG**, **l'activité coordonnée**, la **maîtrise de stage universitaire** (refus d'expérimentation par l'ARS malgré notre demande d'inscription au CPOM) ont également été **à l'ordre du jour** ce qui n'a fait que renforcer notre perception de l'immense tâche à laquelle nous nous attelons.

**Mme Bernard nous a annoncé se positionner comme un relais de transmission et de proposition .**



## ZOOM ACTUALITÉ ACTIVITÉ LIBÉRALE

Pour retrouver la **Présentation du Bilan de prévention aux âges clés de la vie**, [cliquez ici](#).

## ZOOM SUR LES PREMIERS CONTACTS AVEC LE RÉSEAU PÉRINAT CENTRE VAL



Les Réseaux de santé en périnatalité ont été mis en place, au niveau national, afin d'accompagner, d'informer et d'assurer le bien-être et la sécurité des femmes et de leur enfant pendant la grossesse, l'accouchement et après la naissance.

En Centre-Val de Loire, le Réseau Périnatal Centre a été créé en 2000 afin de répondre au besoin d'organisation des transferts au sein de la région. En 2016, suite à la fusion des Régions, il a changé de nom pour devenir Réseau Périnatal Centre-Val de Loire.

**Financé par l'ARS, le Réseau Périnatal Centre-Val de Loire est une Structure Régionale d'Appui et d'Expertise (SRAE).**

**Le CHRU de Tours est la structure juridique promotrice du Réseau** : il héberge le Réseau, en assure la gestion administrative et financière, et accomplit tous les actes juridiques nécessaires à son administration.

**Parmi ses actions quotidiennes** figurent aussi la **coordination régionale des transferts**, la **formation des professionnels** de la Périnatalité de la région, le **recensement et la déclaration des décès maternels** ([en lien avec l'INSERM](#)) et des **accouchements inopinés extrahospitaliers** (en collaboration avec les SAMU).

L'URPS a contacté le réseau Périnatal pour échanger sur ses missions et solliciter son adhésion car le réseau organise de nombreuses formations ainsi que ses rencontres annuelles entre professionnels ce qui constitue une richesse en partages pour les libéraux.

De façon pratique, par exemple des ateliers de lecture du RCF en visio sont organisés par le RPN CVL.



Bien que l'**adhésion** des professionnels libéraux soit **libre et gratuite**, peu de sages femmes libérales sont adhérentes au réseau. L'URPS peut donc contribuer à faire connaître les offres et vous encourage vivement à vous rapprocher du RPN CVL pour [adhérer directement sur le site internet](#).

Par ailleurs un poste de Sage femme libérale étant vacant au COPIL du RPN CVL, L'URPS a proposé la candidature de Céline Corbran, Sage femme à Joué lès Tours Secrétaire de l'URPS.

Missions du Réseau :

- Organiser la coordination des différents acteurs de la périnatalité dans la région (hospitaliers, libéraux et territoriaux) ;
- Améliorer le fonctionnement des maternités ;
- Augmenter la sécurité de la mère et de l'enfant pendant la grossesse et lors de l'accouchement ;
- Assurer des soins de qualité aux nouveau-nés.

Mais aussi 3 missions bien spécifiques :

- Le dépistage systématique de l'audition chez tous les nouveau-nés de la Région
- Le suivi des enfants vulnérables : au sein du RPN, le Réseau Grandir en Région Centre-Val de Loire est dédié à ce sujet ;
- L'organisation du dépistage de la Trisomie 21

## ZOOM CONVENTION



Retrouvez l'avenant 7 à la convention nationale des Sages femmes applicable depuis le 22/02/24 [en cliquant ici](#).